

SFR déploie son offre fibre optique dans les Hauts-de-Seine

[Parallèlement à la 4G](#), SFR poursuit sa conquête du territoire en très haut débit fixe. Notamment en banlieue parisienne. Non pas en déployant lui-même son réseau de fibre optique comme habituellement mais **en passant un accord de revente**.

160 000 foyers

L'opérateur vient de signer un **partenariat avec Sequalum**, filiale de Numericable Group, qui déploie la fibre optique dans les Hauts-de-Seine en tant que délégataire de service public (DSP). L'accord permettra à SFR de proposer, « dans les tout prochains mois », ses forfaits fixes à 160 000 foyers du département de l'ouest parisien. Dix communes sont concernées dans un premier temps : Antony, Chaville, Garches, Rueil-Malmaison, Vaucresson, Bois-Colombes, Colombes, Marnes-la-Coquette, Sèvres et Ville-d'Avray.

SFR va donc prendre l'avantage sur cette zone géographique face à ses concurrents Orange, Free et, dans une moindre mesure, Bouygues Telecom (néanmoins partenaire de Numericable sur le très haut débit fixe). D'autres villes pourraient s'ajouter à l'offre au fil du déploiement du réseau optique qui entend **couvrir l'ensemble du département d'ici 2015**, soit quelque 800 000 prises optiques résidentielles et d'entreprises au total.

Polémique sur un marché public

L'attribution, en 2007, du marché de la fibre optique dans les Hauts-de-Seine dans le cadre du projet d'aménagement numérique du Conseil général (THD Seine) avait créé la polémique. Les conditions de subventionnement et la clause d'indemnité en cas de rupture au cours de la durée de concession (de 25 ans) avaient poussé une poignée d'opérateurs, dont Colt, Iliad/Free et Orange, à porter plainte. Mais pas SFR, actionnaire de Sequalum à travers LD Collectivités à l'époque (aujourd'hui SFR Collectivités) avec Eiffage.

En vain. Le tribunal administratif de Versailles avait rejeté la demande du rapporteur public qui mettait en cause l'attribution de la DSP, invalidant de fait les plaintes des opérateurs. Colt, Orange et Iliad avaient alors porté l'affaire au niveau européen. Sans plus de succès. Le Tribunal européen a rejeté, en septembre dernier, les trois recours (lire [L'Europe valide la fibre des Hauts-de-Seine](#)) ouvrant ainsi la voie à la commercialisation d'une infrastructure optique qui a dépassé les 200 000 prises activables depuis fin juin 2013.

crédit photo © Neirfy - shutterstock

Lire également

[SFR lance la fibre optique à 300 Mbit/s](#)

[Que faire du réseau en fibre optique du futur métro Grand Paris Express ?](#)

[Fibre optique : l'Arcep allège les zones très denses](#)